



Mairie D'ATTIGNAT-ONCIN
470 Route du Chef Lieu
73610 ATTIGNAT-ONCIN

☎ 04 79 36 07 69
✉ mairie.attignat-ocin@orange.fr

COMMUNE DE ATTIGNAT-ONCIN

Décision n°2023-DEC-001 portant demande de subventions

Le Maire de Attignat-Oncin,

VU l'article L. 2122-22, 26°, du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 4 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder aux demandes de subventions relatives aux travaux projetés en 2024 dans les délais impartis pour le dépôt des dossiers ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est procédé à une demande de subvention auprès du Département de la Savoie, au titre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC), pour des travaux de réfection de voirie sur une portion de la voie communale des Chapelles, correspondant à un montant de 42 229, 04 euros HT.

ARTICLE 2 : La subvention départementale attendue correspond au taux maximal ordinaire d'aide attribué à la Commune par le Département au titre de ce dispositif.

ARTICLE 3 : Il est demandé au Département de la Savoie l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Attignat-Oncin, le 08 novembre 2023

Le Maire de Attignat-Oncin,

Thomas LEBERT

